



ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

ICT-Formation professionnelle Suisse

DIRECTIVE

relative au

règlement concernant

l'examen professionnel d'ICT-Platform Development Specialist

du *date*

Se basant sur le paragraphe 2.21, let. a du règlement concernant l'examen professionnel d'ICT-Platform Development Specialist du *date PO*, la commission d'examen arrête la directive suivante:

1. INTRODUCTION

1.1 But de la directive

La présente directive précise les dispositions du règlement d'examen. Elle est édictée, contrôlée périodiquement et, si nécessaire, adaptée par la commission d'examen.

1.2 Bases légales

- la Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr),
- l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)

1.3 Secrétariat d'examen

Le secrétariat assure les tâches administratives en relation avec l'examen professionnel pour l'ensemble des régions linguistiques et est l'interlocuteur pour toutes les questions qui s'y rapportent.

Adresse du secrétariat d'examen:

ICT-Formation professionnelle Suisse
Waisenhausplatz 14, 3011 Berne
Tél.: +41 58 360 55 50
Courriel: info@ict-berufsbildung.ch
Site Internet: www.ict-berufsbildung.ch

2. PROFIL DE LA PROFESSION

Le profil de la profession est décrit au ch. 1.2 du règlement d'examen sur la base des principales compétences opérationnelles. Dans le profil de qualification, il est défini de manière détaillée, précisé et complété par des critères de performance.

Le profil de qualification, joint en annexe, fait partie intégrante de la présente directive.

3. CONDITIONS D'ADMISSION

3.1 Généralités

L'admission est réglée au point 3.3 du règlement d'examen. Les diplômes suivants relèvent notamment du point b: Informaticien/ne du bâtiment CFC, Médiaticien/ne CFC, Spécialiste ICT CFC, Développeur/se de business numérique CFC et Électronicien/ne CFC.

3.2 Pratique professionnelle

La durée de la pratique professionnelle exigée est calculée sur la base d'un plein-temps. En cas d'occupation à temps partiel, la durée requise est prolongée en conséquence. Le jour de référence pour la preuve de la pratique professionnelle est le premier jour de l'examen. Les candidates et les candidats qui, au moment de l'inscription à l'examen, ne peuvent pas encore justifier de la pratique professionnelle requise, sont admis à l'examen sous réserve. L'admission définitive a lieu dès que la preuve exigée par le secrétariat d'examen a été fournie.

3.3 Documents et attestations à fournir

Les conditions à remplir sont énoncées dans la publication de l'examen, qui décrit aussi le processus d'inscription.

Doivent obligatoirement être joints à l'inscription les documents indiqués ci-dessous:

- un récapitulatif de la formation et des activités professionnelles du candidat
- les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission
- indication de la langue d'examen
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo
- indication du numéro d'assurance sociale (n° AVS)¹

¹ La base juridique de ce relevé est l'ordonnance sur les relevés statistiques (RS 431.012.1; n° 70 de l'annexe). La commission d'examen ou le SEFRI relève, sur mandat de l'Office fédéral de la statistique, les numéros AVS utiles à des fins purement statistiques.

4. EXAMEN

4.1 Généralités

L'examen professionnel fédéral a pour but de vérifier de manière exhaustive si les candidates/candidats ont acquis les compétences opérationnelles nécessaires pour exercer la profession d'ICT-Platform Development Specialist. La forme d'examen varie selon qu'il s'agit d'évaluer les compétences opérationnelles, les prestations de transfert ou l'application pratique.

4.2 Épreuves d'examen

L'examen est organisé selon les épreuves et durées suivantes:

Partie examen	Forme d'examen	Durée	Pondération
1 Défis complexes dans le développement de plateformes	Simulations de cas Pratique	360 min	50 %
2 Développement et gestion de plateformes	Étude de cas et de mini-cas Écrit	240 min	30 %
3 Diriger et habiliter des équipes de manière professionnelle	Critical Incidents Oral	60 min	20 %
Total		660 min	100 %

4.3 Évaluation de l'épreuve d'examen 1: *Défis complexes dans le développement de plateformes*

4.31 Explications relatives à l'épreuve

Méthodologie	Simulations de cas
Forme d'examen	pratique
Forme sociale	Travail individuel
Problème	Les candidates/candidats réalisent des tâches exigeantes et pratiques ("challenges") dans le développement de plateformes dans un environnement virtuel.
Focus	Les candidates/candidats démontrent qu'elles/ils sont en mesure de relever rapidement les défis typiques du développement d'une plateforme en adoptant une approche appropriée.
Déroulement	Les tâches prédéfinies (challenges) doivent être résolues.
Durée/ Effort à fournir	360 minutes
Moyens auxiliaires	-

Exigences formelles	Le système d'exploitation utilisé pour effectuer les tâches peut être choisi par les candidates/candidats (indépendance de la plateforme). L'environnement virtuel peut être affiché en anglais.
Évaluation	Solution fonctionnelle Exactitude professionnelle Procédure pour la recherche de solutions
Forme d'évaluation	L'évaluation se fait par attribution de points selon la grille d'évaluation.
Critères de performance	Ils sont inclus dans le profil de qualification. Les compétences et les critères de performance des domaines de compétences C, D et E sont testés. L'accent est mis sur les domaines de compétence opérationnelle D et E.
Pondération	50 %

4.4 Évaluation de l'épreuve d'examen 2 – Développement et gestion de plateformes

4.4.1 Explications relatives à l'épreuve

Méthodologie	Étude de cas et de minicas
Forme d'examen	écrit
Forme sociale	Travail individuel
Problème	Les candidates/candidats traitent une ou plusieurs études de cas pratiques et proches de la réalité, ainsi que plusieurs mini-cas de développement et d'exploitation de plateformes.
Focus	Les candidates/candidats démontrent qu'elles/ils sont capables de développer et d'exploiter des plateformes exigeantes. Elles/ils prouvent également qu'elles/ils sont en mesure de prendre en charge la direction de projets ICT complexes.
Déroulement	Problème avec une ou plusieurs grandes études de cas (situation initiale + annexes de plusieurs pages) et des questions qui en découlent, ainsi que plusieurs mini-cas indépendants les uns des autres.
Durée/ Effort à fournir	240 minutes
Moyens auxiliaires	Tout ce qui reflète le plus fidèlement possible le travail quotidien des ICT-Platform Development Specialists est autorisé, à l'exception de toute collaboration et aide de tiers.
Exigences formelles	-
Évaluation	Exactitude professionnelle Procédure pour la recherche de solutions Capacité de réflexion
Forme d'évaluation	L'évaluation se fait par attribution de points selon la grille d'évaluation.
Critères de performance	Ils sont inclus dans le profil de qualification. Tous les domaines de compétences sont testés. L'accent est mis sur les domaines de compétence opérationnelle A et C.
Pondération	30 %

4.5 Évaluation de l'épreuve d'examen 3 – Diriger et habiliter des équipes de manière professionnelle

4.51 Explications relatives à l'épreuve

Méthodologie	Critical Incidents
Forme d'examen	oral
Forme sociale	Travail individuel
Problème	<p>Les candidates/candidats traitent l'une des deux situations de travail critiques pour la réussite, qui exigent une action réfléchie et adaptée au groupe cible ainsi qu'une communication adaptée.</p> <p>Sur la base des situations initiales, les candidates/candidats exposent les options d'action envisageables et justifient de manière convaincante l'option privilégiée.</p>
Focus	Les candidates/candidats démontrent leurs compétences en matière de gestion et d'habilitation. Elles/ils montrent qu'elles/ils sont en mesure d'assumer la responsabilité de la direction effective d'une équipe et d'habiliter des collaboratrices/collaborateurs individuelles/individuels en fonction des objectifs et des besoins.
Déroulement	<p>Les candidats ont le choix entre deux situations critiques pour la réussite. Ils choisissent une situation et disposent de 30 minutes pour se préparer.</p> <p>En tenant compte de la situation de départ et des indications qui y sont mentionnées, la candidate ou le candidat décrit oralement, dans une séquence cohérente, les mesures à prendre conformément à l'énoncé de la tâche et les justifie.</p>
Durée/ Effort à fournir	Préparation: 30 minutes/Entretien: 30 minutes
Moyens auxiliaires	<p>Tout ce qui reflète le plus fidèlement possible le travail quotidien des ICT-Platform Development Specialists est admis (entre autres aussi l'internet ou des dessins manuscrits), à l'exception de toute collaboration ou aide de tiers.</p> <p>La candidate/le candidat peut préparer des éléments (visuels) de soutien pour l'entretien ou les développer pendant l'entretien. Un flipchart et un beamer ou un écran sont à disposition dans la salle.</p>
Exigences formelles	-
Évaluation	Exactitude professionnelle Argumentation et compréhension Capacité de réflexion
Forme d'évaluation	L'évaluation se fait par attribution de points selon la grille d'évaluation.
Critères de performance	Ils sont inclus dans le profil de qualification. Les compétences et les critères de performance du domaine de compétences B sont testés.
Pondération	20 %

4.6 Informations complémentaires

Sur le site Internet du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, les candidates/candidats trouveront des informations complémentaires, par exemple sur:

- les contributions pour cours préparatoires de la Confédération
- la compensation des inégalités frappant les personnes avec handicap
- les procédures de recours
- les suppléments aux diplômes anglais
- le cadre national des certifications de formation professionnelle

Source: <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fpc/fps/examens-federaux/candidats-et-diplomes.html>

5. ORGANISATION DE L'EXAMEN

5.1 Publication

L'examen professionnel est annoncé cinq mois au moins avant le début des épreuves. La publication se fait sur www.ict-berufsbildung.ch et est communiquée directement aux prestataires de formation connus.

5.2 Inscription

L'inscription se fait par voie électronique conformément aux indications dans la publication de l'examen.

5.3 Délais

- Au moins 5 mois avant l'examen: publication
- Au moins 4 mois avant l'examen: clôture des inscriptions
- Au moins 3 mois avant l'examen: décision sur l'admissibilité
- Au moins 4 semaines avant l'examen: convocation à l'examen
- Dates de l'examen selon publication
- 5 semaines après l'examen: communication des résultats

5.4 Retrait

Une éventuelle annulation de l'inscription avant l'examen doit être annoncée conformément au ch. 4.2 du règlement d'examen. Pour couvrir les coûts occasionnés par un retrait, l'organisation des examens facture les frais suivants:

- a) CHF 300 en cas de retrait jusqu'à six semaines avant le début de l'examen
- b) CHF 400 en cas de retrait après ce délai pour une des raisons valables selon le ch. 4.22 du règlement d'examen
- c) En cas de retrait ultérieur sans motif selon le chiffre 4.22 du règlement d'examen, la facturation proportionnelle des frais d'examen est due au moment du retrait.

5.5 Lieux de l'examen et logistique

Les lieux de l'examen sont précisés dans la publication. Les frais de déplacement, de logement et de restauration sont à la charge des candidates/candidats.

5.6 Taxe d'examen

L'admission à l'examen ne devient définitive qu'avec le paiement de la taxe d'examen. Le montant de celle-ci figure dans la publication.

La taxe d'examen doit être acquittée selon les modalités prévues par l'organisation des examens. Suivant le mode de paiement, l'organisation des examens facture des coûts supplémentaires pour couvrir les frais occasionnés.

5.7 Assurances

Il appartient à la candidate/au candidat de veiller à sa couverture d'assurance accident, maladie, responsabilité civile, etc.

6. DISPOSITIONS FINALES

6.1 Entrée en vigueur

La présente directive a été adoptée par la commission d'examen le *date*.

7. ÉDITION

Berne, le *date*

ICT-Formation professionnelle Suisse
Commission d'examen

Daniel Jäggi
Président

Serge Frech
Directeur

8. ANNEXE

8.1 Profil de qualification